

Communiqué

Plan climat

Un macaron pour encourager la transition vers la mobilité électrique

Lors de l'adoption de son Plan climat, en 2021, la Municipalité s'est donné pour objectif d'atteindre 0 émission directe de gaz à effet de serre d'ici 2050. Afin d'encourager la population à passer à la mobilité électrique, la Ville de Lausanne crée un macaron pour que les personnes non-détentrices d'un macaron de stationnement puissent également recharger leur véhicule aux bornes électriques publiques. Il sera disponible au prix de CHF 100.- par an dès le 1^{er} mars 2026. Quant au tarif pour la recharge aux bornes publiques, il sera de 55 ct/kWh TTC pour tous les types de bornes, quelle que soit l'heure, dès le 1^{er} janvier 2026.

La transition vers la mobilité électrique est un enjeu majeur pour atteindre l'objectif du Plan climat lausannois de 0 émission directe de gaz à effet de serre d'ici 2050. La Ville de Lausanne, par le biais de ses Services industriels (SiL), encourage les propriétaires et gérances à équiper leurs immeubles de bornes de recharge électrique avec *Charg'Immo*, une prestation clé en main qui ne requiert aucun investissement de la part des propriétaires et gérances. Toutefois, comme une majorité de Lausannoises et de Lausannois n'ont pas encore accès à des bornes électriques privées, la Ville de Lausanne a décidé d'étendre l'usage des bornes électriques publiques jusqu'ici réservées aux détentrices et détenteurs d'un macaron de stationnement. Pour ce faire, elle prévoit de créer un macaron donnant accès aux bornes de recharge électrique pour un prix annuel de CHF 100.-. Elle compte ainsi réduire les freins à l'acquisition de voitures électriques et accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Ce macaron sera disponible dès le 1^{er} mars 2026.

Extension des bornes électriques publiques

Les SiL développent le réseau de bornes de recharge électrique sur le domaine public depuis 2019. Actuellement, 58 bornes de recharge publiques (dont 8 en stationnement payant et le reste dans les zones macaron) sont en service. D'ici fin 2028, il est prévu d'installer 92 bornes supplémentaires, soit 12 en 2026, 40 en 2027, et encore 40 en 2028. Au total, Lausanne disposera de 150 bornes de recharge publiques.

Uniformisation et baisse du tarif de recharge aux bornes publiques

Jusqu'à ce jour, les tarifs se situaient entre 55 et 65 ct/kWh selon le type de recharge (standard ou rapide) et les horaires. La Municipalité a décidé d'uniformiser les tarifs pour la recharge aux bornes publiques. Dès le 1^{er} janvier 2026, il sera de 55 ct/kWh TTC pour tous les types de bornes quel que soit l'horaire. Grâce à cette unification du tarif, la grille tarifaire sera plus simple d'utilisation pour les utilisatrices et utilisateurs des bornes publiques. La Ville de Lausanne fait ainsi bénéficier ses usagères et usagers de la baisse des tarifs de l'électricité.

La Municipalité de Lausanne

Carte des bornes de recharge électrique publiques : www.lausanne.ch/voitures-electriques

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00
- Xavier Company, conseiller municipal, Direction services industriels, tél. +41 21 315 82 00

Lausanne, le 15 décembre 2025